



**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 08 DECEMBRE 2022**

Le jeudi huit décembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur BLOIS Wilfrid, Maire, et sur sa convocation.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

- |                        |                      |
|------------------------|----------------------|
| • BLOIS Wilfrid,       | • LEGRAND Laurent,   |
| • BOUTON Jean-Jacques, | • LE GOALLEC Anaïs,  |
| • BOULJONG Virginie,   | • LUCAS Matthieu,    |
| • DUMONTIER Germaine,  | • PETRACCIA Franco,  |
| • JADIN Christelle,    | • PRÉJAN Martine,    |
| • GLAYSE Alain,        | • RABASTE Véronique. |
| • GUÉANT Valérie,      |                      |

Était absente représentée :

- MERCIER Marie-Agnès donne pouvoir à BOULJONG Virginie.

Était absent :

- LIGNEREUX Fabrice.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 14

Date de convocation : 29 novembre 2022

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur BLOIS Wilfrid, Maire.

Monsieur LEGRAND Laurent a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

**N° C.M.2022.01/08.12.2022**

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 06 OCTOBRE 2022**

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 06 octobre 2022.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 06 octobre 2022.

**N° C.M.2022.02/08.12.2022**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE :  
AMENAGEMENT DES TROTTOIRS P.M.R. DANS LA GRANDE RUE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune a la possibilité de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise concernant son projet d'aménagement des trottoirs P.M.R. dans la Grande Rue.

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Oise une subvention au titre des aides aux investissements afin d'effectuer ces travaux,
- d'approuver l'avant-projet dont le montant est estimé à 293 000,00 € H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.

N° C.M.2022.03/08.12.2022

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. :  
AMENAGEMENT DES TROTTOIRS P.M.R. DANS LA GRANDE RUE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune a la possibilité de présenter une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. concernant son projet d'aménagement des trottoirs P.M.R. dans la Grande Rue.

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. afin d'effectuer ces travaux,
- d'approuver l'avant-projet dont le montant est estimé à 293 000,00 € H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.

N° C.M.2022.04/08.12.2022

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL  
DES HAUTS DE FRANCE :  
RENOVATION DU MONUMENT AUX MORTS**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune a la possibilité de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France concernant son projet de rénovation du monument aux morts.

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de solliciter auprès du Conseil Régional des Hauts de France une subvention au titre des aides aux investissements afin d'effectuer ces travaux,
- d'approuver l'avant-projet dont le montant est estimé à 3 460,00 € H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.

N° C.M.2022.05/08.12.2022

**FONDS DE CONCOURS « TRANSITION ECOLOGIQUE 2023 »  
C.C.P.E. : DEMANDE DE SUBVENTION  
POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DU CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FETTES**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune a la possibilité de présenter une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées concernant son projet d'amélioration de la qualité du chauffage de la salle des fêtes.

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de solliciter auprès de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées une subvention au titre du fonds de concours « Transition écologique 2023 » afin d'effectuer ces travaux,
- d'approuver l'avant-projet dont le montant est estimé à 11 003,95 € H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.

N° C.M.2022.06/08.12.2022

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.S.I.L. :  
REMPLACEMENT DU POSTE INFORMATIQUE – SECRETARIAT DE MAIRIE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune a la possibilité de présenter une demande de subvention au titre de la D.S.I.L. concernant son projet de remplacement du poste informatique du secrétariat de mairie.

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de solliciter une subvention au titre de la D.S.I.L. afin d'effectuer ces travaux,
- d'approuver l'avant-projet dont le montant est estimé à 1 556,31 € H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.

N° C.M.2022.07/08.12.2022

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL  
DES HAUTS DE FRANCE :  
MISE EN SECURITE ET RESTAURATION DE LA CHAPELLE  
SAINT ANTOINE DE PADOUE D'ERAINE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune a la possibilité de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France concernant son projet de mise en sécurité et restauration de la chapelle Saint Antoine de Padoue d'Eraine.

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de solliciter auprès du Conseil Régional des Hauts de France une subvention au titre des aides aux investissements afin d'effectuer ces travaux,
- d'approuver l'avant-projet dont le montant est estimé à 79 900,00 € H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.

N° C.M.2022.08/08.12.2022

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE :  
MISE EN SECURITE ET RESTAURATION DE LA CHAPELLE  
SAINT ANTOINE DE PADOUE D'ERAINE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune a la possibilité de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise concernant son projet de mise en sécurité et restauration de la chapelle Saint Antoine de Padoue d'Eraine.

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Oise une subvention au titre des aides aux investissements afin d'effectuer ces travaux,
- d'approuver l'avant-projet dont le montant est estimé à 79 900,00 € H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.

N° C.M.2022.09/08.12.2022

**ADHESION A CINE RURAL 60 POUR L'ANNEE 2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du barème des cotisations pour l'année 2023 qui a été fixé comme suit :

- Cotisation à 200,00 € : 4 déplacements au maximum dans l'année pour des séances tout public «brutes», à répartir à l'avance,

- Cotisation à 300,00 € : 7 déplacements au maximum dans l'année pour des séances tout public «brutes», à répartir à l'avance,
- Cotisation à 400,00 € : 9 déplacements au maximum dans l'année (= 1 déplacement par mois de janvier à juin et de septembre à novembre),
- Cotisation à 500,00 € : 18 déplacements au maximum de l'année (= 2 déplacements par mois de janvier à juin et de septembre à novembre).

*Pour rappel (Délibération n° C.M.2021.03/02-12-2021) :*

*Cotisation à 300,00 € : 7 déplacements au maximum dans l'année (= 1 déplacement par mois de février à mai et de septembre à novembre)*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- accepte le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2023, avec une cotisation de 300,00 €, soit 7 déplacements au maximum dans l'année.

**N° C.M.2022.10/08.12.2022**

**DECISION DE VIREMENT DE CREDIT**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser le virement de crédit suivant du budget de l'exercice 2022 afin de régulariser le paiement des attributions de compensations 2022 de la C.C.P.E.,

Crédits à ouvrir :

Section	Chapitre	Article	Montant
Fonctionnement	014	739211	6 000,00 €

Crédits à réduire :

Section	Chapitre	Article	Montant
Fonctionnement	022	022	6 000,00 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- autorise le virement de crédit ci-dessus.

**N° C.M.2022.11/08.12.2022**

**MODIFICATION DE L'EMPLACEMENT DES PANNEAUX D'ENTREE D'AGGLOMERATION**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de la commune, il serait souhaitable de modifier l'emplacement des panneaux d'entrée d'agglomération sur la RD 101.

A savoir :

**rue des charrons (en direction d'Estrées Saint Denis) :**

Du PR 4+083 au PR 3+754 avec une distance supplémentaire de 325 mètres linéaires

**rue du chat (en direction de Saint Just en Chaussée) :**

Du PR 4+952 au PR 5+125 avec une distance supplémentaire de 153 mètres linéaires

L'entretien de ces nouveaux espaces incombera à la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'arrêté relatif à la modification de l'emplacement des panneaux d'agglomération.

Fait à Bailleul le Soc,

Délibération rendue exécutoire par publication  
et/ou notification à compter du 23 janvier 2023.

Le Maire,  
Wilfrid BLOIS



Le secrétaire de séance,

